



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01827

Numéro SIREN : 532 377 355

Nom ou dénomination : 3T-MOTO13

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2016 sous le numéro de dépôt 18183



1131825

15 NOV. 2016

7

Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique

3T-moto13

18183

EURL au capital de 8000 euro(s)

dont le siège social se situe 516, Carraire de l'Étoile 13360 ROQUEVAIRE :

enregistré au RCS de Marseille sous le numéro 532 377 355

Procès-verbal des décisions de l'associé unique de 3T-moto13 en date du 16 mai 2016

Je soussigné Jean-Noël Diot, agissant en qualité de Gérant et seul associé de 3T-moto13, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- changement de siège social

Résolution 1 – Changement de siège social

Il est décidé de procéder au transfert du siège social de la société.

Ainsi, le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante :

565, Avenue du Prado 13008 Marseille

Par conséquent, l'Article des statuts portant sur le siège social est modifié comme suit :

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à : 565, Avenue du Prado 13008 Marseille

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 7 novembre 2016

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE :



3T-MOTO13
565, Avenue du Prado
13008 Marseille
06.19.03.17.91
532 377 355 R.C.S Marseille



1131824

3

15 NOV. 2016

18182

STATUTS

S.A.R.L 3T-MOTO13

Société : 3T-MOTO13

Société à responsabilité limitée :

Au capital de : 8000 euros (huit mille euros)

Siège social : 565, Avenue du Prado 13008 Marseille.

Le soussigné :

M. Jean-Noël Diot, né le 20 avril 1970 à Toulon (83), célibataire, et demeurant 516, Carraire de l'Etoile, 13360 Roquevaire a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1 : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet : le transport de personnes, de plis, de colis en deux roues.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : 3T-Moto13

Dans tous les actes et les documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à : 565, Avenue du Prado 13008 Marseille

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

M. DIOT Jean-Noël apporte et verse à la société 3T-MOTO13 une somme totale de 8000 euros (huit mille euros).

Cette somme a été déposée le 16 avril 2011 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse.

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 8000 €. (huit mille euros). Il est divisé en 100 parts de 80 euros (quatre vingt euros) chacune, intégralement libérées.

La libération du surplus, à laquelle il s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique M. DIOT Jean-Noël

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier de l'année et finit le 31 décembre de cette même année (par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2011).

Article 11 : Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Marseille

le 16 mai 2016

En trois exemplaires

Signature de l'associé



3T-MOTO13
565, Avenue du Prado
13008 Marseille
06.19.03.17.91
532 377 355 R.C.S Marseille